



Liste des délibérations soumises au conseil municipal du 03 avril 2024

L'an deux mille vingt-quatre le trois avril à dix-huit heures , en application de l' article L.2127-7 du code général des collectivités territoriales (C.G.C.T.), le conseil municipal s'est réuni en séance ordinaire, dans la salle d'honneur de la mairie, sous la présidence de Monsieur Raphaël LESUEUR Maire.

Etaient présents : Madame Martine GORDIEN, Monsieur Philippe PAUMIER, Monsieur Cyril COUTURIER, Madame Dominique HAMEL HIS adjoints, Madame Hélène SIMON, Madame Béatrice DEBEER, Madame Annie POYER, Monsieur Jean-Jacques BARAY, Monsieur Dominique DAUBENFELD , Monsieur Gilles MAGUET.

Monsieur Philippe Malandain avait donné procuration à Monsieur Jean-Jacques Baray.

Madame Magali Pillet avait donné procuration à Madame Béatrice Debeer.

Monsieur Alain Marette avait donné procuration à Monsieur Cyril Couturier.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L.2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

M. Jean-Jacques Baray a été désigné en qualité de secrétaire de séance par le conseil municipal (article L.2121-15 du code général des collectivités territoriales).

Date de convocation : 19 mars 2024

Date d'affichage : 19 mars 2024

Nombre de conseillers en exercice : 15

Présents : 12 – Procurations : 3 - Votants : 15

N° 2024/007 - Compte de gestion 2023 – adoption - signature - Pour : unanimité

N° 2024/008 - Compte administratif 2023 – adoption - Pour : Unanimité

N° 2024-009 - Affectation du résultat de l'exercice 2023 du budget principal de la commune - Pour : Unanimité

N° 2024-010 - Vote des taux de fiscalité locale - Pour : Unanimité

N° 2024-011 – Nomenclature budgétaire et comptable M57 – Application de la fongibilité des crédits pour l'année 2024

– autorisation - Pour : Unanimité

N° 2024-012 – Budget primitif 2024 – adoption - Pour : Unanimité

N° 2024-013 – Convention- cadre de gestion de service relative aux interventions sur l'éclairage public et aux interventions sur espace non transféré à la communauté urbaine – autorisation – signature

Raphaël LESUEUR

Maire

